



**IBR-IRE**

Instituut van de Bedrijfsrevisoren  
Institut des Réviseurs d'Entreprises

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 avril 2024**

### **Élections – Liste des candidats pour l'élection d'un commissaire**

#### **Monsieur Christian CALUWAERTS**

*Article 14, §3 et suivants du règlement d'ordre intérieur (AR du 22-02-2019)*

*Si le nombre des candidats présentés régulièrement est inférieur au double des mandats à conférer, le Conseil peut d'initiative présenter des candidats, moyennant l'accord de ceux-ci.*

*Si le nombre des candidats présentés, le cas échéant en application de l'alinéa précédent, est égal au nombre de mandats à conférer, ces candidats sont proclamés élus par l'assemblée générale sans autre formalité.*

*Les mandats sont conférés à la majorité des réviseurs d'entreprises présents ou représentés. Si, après le premier tour de scrutin, la majorité requise n'a pas été atteinte, il est organisé un scrutin de ballottage entre les deux candidats qui ont recueilli le plus grand nombre de voix. S'il y a partage des voix, la priorité est donnée à la participation au scrutin de ballottage au membre le plus jeune.*

*Est élu à la suite du scrutin de ballottage, celui qui a recueilli le plus grand nombre de voix. S'il y a partage des voix lors du scrutin de ballottage, le candidat le plus jeune a la priorité.*